

**ASSEMBLEE NATIONALE**

---

20 octobre 2005

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2006 - (n° 2575)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des finances  
saisie pour avis

---

**ARTICLE 30**

Supprimer le C du I de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 a ambitieusement lancé la généralisation de la tarification à l'activité des établissements de santé publics et privés en organisant une convergence des tarifs à l'horizon 2012.

L'article 30 aménage la mise en œuvre de la T2A sans remettre en cause l'échéance de 2012, mais en supprimant le point de repère à mi-parcours, en 2008. Le présent amendement vise à maintenir la disposition selon laquelle « *l'objectif de convergence des tarifs devra être atteint à 50 % en 2008* ». Il y va de la crédibilité de cette réforme nécessaire.